

## FOCUS MALADIE



### LA RHINOPNEUMONIE

#### Actualités

Au 25 novembre, **plusieurs cas ont été confirmés** :  
3 foyers dans l'Essonne (91), 2 foyers dans les Hauts-de-Seine (92), 1 dans les Yvelines (78), 1 dans l'Eure et Loir (28), 1 en Loire Atlantique (44) et 1 dans l'Orne (61).

#### Qu'est-ce que la rhinopneumonie (HVE1 & HVE4) ?

C'est une maladie très contagieuse provoquée par deux virus.

L'**HVE 1** est la cause de pathologie **respiratoire, abortive et nerveuse**.

L'**HVE 4** est responsable de pathologie à manifestation essentiellement **respiratoires**.

Comme tous les herpès virus, les HVE 1 et 4 ont la capacité de rester en sommeil dans l'organisme après la première infection.

A la faveur d'un stress ou d'une forte fatigue, le virus se réactive et l'animal est de nouveau contagieux. Ces deux virus sont très répandus chez les équidés.



C'est une maladie spécifique aux équidés  
Elle n'est pas transmissible à l'Homme



**Prendre contact avec son vétérinaire dès les premiers signes !**



Après infection, les **herpès virus persistent dans l'organisme** des équidés dans un **état inactif** (dormant ou latent).  
Ils peuvent **se réactiver à la faveur d'une baisse d'immunité** ou d'un **stress**, et provoquer à nouveau la maladie.

**La rhino en vidéo !**  
**Les conseils du Pr COUROUCE**  
A retrouver sur le site du RESPE

#### Comment les équidés se contaminent ?

Les équidés s'infectent par l'**inhalation d'aérosols** contenant des particules infectieuses ou par **contact avec des sécrétions contaminées** (par exemple suite à un avortement).

L'**HVE 4** est le virus le plus souvent retrouvé dans ces formes respiratoires.

#### Diagnostic

Lors d'une suspicion, une analyse PCR, est réalisée pour établir un diagnostic de certitude :

- Sur un **écouvillon naso-pharyngé** pour les formes respiratoire et nerveuse.
- Sur un **prélèvement de liquide céphalorachidien** pour la forme nerveuse.
- Sur les **tissus** (foie, poumon de l'avorton ou placenta) pour la forme abortive.

#### Quand dépister ?

- **8 jours** après un contact supposé
- **24 à 48h** après l'apparition de la fièvre

Dans certains cas, la vaccination est **obligatoire !**  
Epreuves, concours, ect

#### Quels traitements ?

Il n'existe **aucun traitement** à ce jour.

Souvent, un traitement symptomatique est préconisé par le vétérinaire pour **atténuer la fièvre et les signes cliniques**.

Il est préconisé de **laisser le cheval au repos** plusieurs semaines.

#### Vaccination

**La vaccination est l'un des piliers de la prévention !**

Il est important de commencer à vacciner les poulains dès l'âge de 6 mois, afin de limiter le risque de portage latent du virus :

- **Primovaccination** ⇒ 2 injections à 1 mois d'intervalle et **premier rappel à 6 mois**
- **Rappels conseillés tous les 6 mois**, sans dépasser un an

## PREVENTION - MESURES DE BIOSECURITE

- **Mettre en quarantaine tout nouvel arrivant**
- **Isoler les chevaux malades** ainsi que les **chevaux suspects** qui présentent une hyperthermie.
- **Arrêter les mouvements de chevaux** dans et hors de la structure.
- **Suivre la température des animaux a priori sains pendant 1 semaine** (période d'incubation) pour détecter précocement les chevaux infectés.
- **Mettre en place un circuit de soin** des équidés
- **Utiliser du matériel spécifique** pour chaque équidé
- **Désinfecter le matériel ou utiliser du matériel à usage unique** :
  - Mettre en place des pédiluves devant les zones infectées.
  - Les désinfectants virucides usuels sont actifs contre le virus.
- **Limitier le contact des chevaux infectés** uniquement au personnel responsable des soins.



Cette plaquette présente les grands principes de la biosécurité, c'est-à-dire les mesures préventives de base pour éviter la contamination des animaux et des personnes. Elle s'adresse aux propriétaires, aux vétérinaires, aux entraîneurs et aux personnes travaillant dans les structures équinés. Elle repose sur les recommandations de l'ANEP, de l'INRAE et de l'OMS.



Toutes les mesures de biosécurité sont à retrouver sous forme de plaquette synthétique ou détaillée sur notre site internet



**LA VERMIFUGATION RAISONNEE**

Les chevaux **excrètent des œufs de parasites dans leurs crottins**.

La coproscopie consiste à **observer et compter** ces **œufs** au microscope. Elle permet ainsi de déterminer le nombre d'œufs de parasites présents par gramme de crottins (opg) et donc d'obtenir une indication sur la quantité de parasites adultes présents dans l'organisme du cheval.

A partir de cette coproscopie, on **peut donc décider de vermifuger ou non un cheval**.

Cette analyse doit être réalisée deux à trois mois au minimum après le dernier vermifuge, selon la durée d'action de la molécule utilisée.

**Les intérêts**

Savoir quel cheval vermifuger à un **instant T** !

Concernant les chevaux adultes, l'analyse coproscopique est utilisée pour **déterminer** le statut d'excrétion vis-à-vis des **petits strongles** principalement. Chez un cheval en bonne santé, le pouvoir pathogène des petits strongles est peu élevé.

Le but n'est pas d'éliminer tous les parasites mais de **limiter l'infestation** des chevaux à un niveau acceptable pour leur santé.

La coproscopie permet de différencier :

- Des chevaux **forts excréteurs** (qui excrètent **plus de 200 à 500 opg** dans leurs crottins) ;
- Des chevaux **faibles excréteurs** (qui excrètent **moins de 200 à 500 opg** dans leurs crottins).

Il faut établir au minimum **3 coproscopies** sur un **même cheval** au cours de l'année, pour **déterminer son statut excréteur**

Printemps-Eté



**Seuls les forts excréteurs sont systématiquement vermifugés.**

Cela permet de diminuer la contamination des pâtures puisqu'on vermifuge les chevaux qui excrètent beaucoup de parasites.

- Rompre le cycle de l'infestation : 80% des formes parasitaires se trouvent dans l'environnement (pâtures, boxes).

La vermifugation des forts excréteurs bénéficie à l'ensemble des chevaux : les pâtures sont moins contaminées et les chevaux se ré-infestent moins rapidement.

Automne



**Tous les chevaux doivent être vermifugés** afin de **tuer les ténias** et les **larves de petits strongles** qu'on ne détecte pas ou mal à la coproscopie.

**Il est inutile de faire des coproscopies pendant l'hiver** puisque les **larves de petits strongles sont en « hibernation »** et les chevaux n'excrètent pas d'œufs.

**Comment prélever les crottins pour une coproscopie ?**

*Prélèvement*



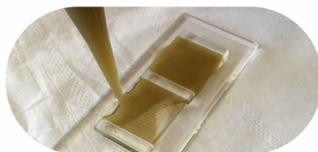
- 1) Réaliser un prélèvement par cheval
- 2) Prélever du crottin frais : juste après émission
- 3) Récolter à l'aide d'un gant qu'on retourne ensuite sur le crottin ou un pot à prélèvement
- 4) Prélever environ 3-4 boules

*Conservation*



- 1) Chasser l'air présent dans le gant
- 2) Refermer à l'aide d'un nœud
- 3) Identifier le prélèvement : nom du cheval, n° SIRE, date du prélèvement
- 4) Conserver au réfrigérateur avant envoi (4° - une semaine maximum)

*Prise en charge*



- 1) Transmettre le prélèvement à votre **vétérinaire** ou au **Laboratoire d'Analyses du Pas-de-Calais**
- 2) Préférer un envoi début de semaine pour une meilleure prise en charge

La vermifugation ciblée permet de **limiter l'apparition de nouvelles résistances** aux vermifuges. De plus, dès la troisième saison de pâturage, elle permet de **diminuer le coût financier lié à la vermifugation**.



Au Laboratoire Départemental d'Analyse, vous bénéficiez

**d' une coproscopie par an et par cheval cotisant**

**15€ H.T**